

LIGUE SUD JUDO - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE JUDO
Fédération Française de Judo – Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

**Pôle Espoirs
Marseille 2022-2023**

Dossier de candidature

à retourner à la :

Ligue PACA De Judo - 4 Rue Ranque – 13001 Marseille

Date limite de dépôt des dossiers : 30/04/2022

Joindre les photocopies des bulletins scolaires du 1^{er} semestre ainsi qu'un extrait du bulletin du 2^e semestre de l'année en cours en couleurs.

Vous souhaitez intégrer le Pôle Espoirs de Marseille, l'entraîneur, responsable du Pôle Espoirs est :

Monsieur Romain Buffet : **07.71.44.78.58** - Mail : **buffet.osteo@gmail.com**

Le Pôle concerne principalement la population des Cadettes et Cadets.

Le Pôle Espoirs de Marseille est reconnu officiellement par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et la Fédération Française de Judo ; il est après le club, la première étape de la filière d'accès au haut niveau. Il permet aux jeunes de continuer de progresser et de vivre leur passion sportive tout en poursuivant leurs études. Il est implanté au Lycée Saint Exupéry, 529 Chemin de la Madrague Ville – 13326 Marseille.

Sélection :

Chaque année, une journée de tests ainsi que le suivi annuel au cours des compétitions et des stages sportifs organisés par la Ligue, permettent de recruter les jeunes pour l'année suivante.

Si vous êtes intéressé(e) vous devez :

- Remplir le dossier d'inscription signé des parents, du président, du professeur de votre club ainsi que du président ou conseiller technique du comité départemental.
- Retourner votre dossier d'inscription à la Ligue PACA, (4 Rue Ranque – 13001 Marseille) accompagné des photocopies des bulletins scolaires du **1^{er} semestre ainsi qu'un extrait du bulletin du 2^e semestre** de l'année en cours en couleurs.
- Le recrutement est réservé aux licenciés de la ligue.

Les tests de sélection se dérouleront le

11 Mai 2022 de 10h à 18h

au dojo du lycée Saint Exupéry – 529 Chemin de la Madrague Ville 13326 Marseille

Pour cette journée prenez votre tenue de sport (basket, short) et votre judogi, vous recevrez une convocation pour cette journée à la réception de votre dossier.

Si vous êtes retenu(e) à l'issue des épreuves spécifiques judo, votre dossier sera présenté à la commission scolaire d'admission (Proviseur, Proviseur Adjoint, Conseiller Principal d'Education et Responsable du Pôle) qui se réunit à la mi-juin. Si vous êtes retenu(e) par la commission scolaire, vous recevrez un dossier vous indiquant les démarches à suivre.

Siège de Marseille

4 Rue Ranque
13001 Marseille
Tel : 04.91.50.83.38

Siège de Mandelieu

Maison Régionale des Sports – Esterel Gallery
Boulevard des Ecureuils -06210 Mandelieu
Tel : 04.93.39.71.85

Mail : contact@judo-paca.com

Pôle scolaire :

- Lycée Saint Exupéry : 529 Chemin de la Madrague Ville – 13326 Marseille. Tel : 04.91.09.69.00
Coût de l'internat : 1800€ par année.
 - Seconde générale :
LV 1 : Anglais – Allemand.
 - LV 2 : Italien – Espagnol – Allemand – Anglais.
 - Premières et Terminales générales : toutes sections selon les spécialités.
 - BTS, CPGE et DSAA : Assistant de gestion PME - PMI – Communication – Design Graphic – Négociation relations clients – Prépa H.E.C Eco et Commerce Option Scientifique. FCIL : prépa concours infirmiers
- Lycée La Calade : 430 chemin de la Madrague Ville – 13015 Marseille. Tel : 04.91.65.86.50
Coût de l'internat : 1 800€ par année (au Lycée St Exupéry).
 - CAP : Métiers de la mode-vêtement flou, Employé de vente spécialisé. Pôle
 - Mission Insertion : DAQ (dispositif d'accès à la qualification)
 - BAC Professionnel en 3 ans : - Gestion Administration. - Métiers de la mode-Vêtement. - Commerce mention Européenne Espagnol - Accueil relation et usagers mention Européenne Anglais

Entraînements :

- Les entraînements se déroulent dans le dojo du Lycée Saint Exupéry le mardi et le jeudi de 17h30 à 19h30, au Dojo de Bougainville le lundi de 18h à 20h et le mercredi de 17h à 20h. Entraînement les mardis et jeudis au dojo du lycée Saint Exupéry de 11h à 13h.
- Les élèves sont libérés au plus tard le vendredi à 16h pour effectuer un entraînement (obligatoire) dans leur club.
- Stages pendant les vacances scolaires.

Tournois de préparation :

- Programmation de tournois en plus des compétitions officielles.
 - Les tournois hors inter-région sud-est sont partiellement pris en charge par le Pôle.
 - Les tournois à l'intérieur de l'inter-région sud-est sont à la charge des familles.

Internat :

- Accueil à partir du dimanche soir.
- Coût de l'internat environ 1 800 € par an.

Suivi scolaire :

- Emplois du temps aménagés pour permettre le suivi des entraînements et des compétitions.
- Pas de cours le mercredi après-midi et le samedi matin.
- Soutien scolaire en fonction des besoins et du contexte.
- Un coordinateur scolaire assure le bon fonctionnement et la liaison avec tous les partenaires concernés.

Encadrement :

- Blanquet Philippe Directeur technique Régional.
- Romain Buffet Responsable technique du Pôle de Marseille.

Suivi sportif :

- Les judokas sont suivis à l'entraînement et pendant les compétitions qui sont mises au calendrier du Pôle Espoirs. Les Cadres du Pôle sont en relation avec les cadres techniques départementaux et les professeurs de clubs.
- En bonne harmonie avec les entraîneurs du Pôle Espoirs, les professeurs de clubs pourront coacher leurs élèves sauf sur les tournois Internationaux où une sélection du Pôle Espoirs sera représentée.

Le travail mis en place par les entraîneurs du Pôle Espoirs doit rester une priorité sur les apports techniques et tactiques durant les compétitions.

Important : Il est à noter que deux licenciés de la ligue qui se rencontrent ne pourront être coachés par les cadres du Pôle et de la Ligue.

Suivi médical :

Les athlètes du Pôle bénéficient du suivi médical conforme aux textes en vigueur.

- 1 médecin référent.
- 2 kinésithérapeutes référents.
- Possibilité d'un suivi psychologique non pris en charge par la ligue.
- Les athlètes du pôle devront effectuer les examens médicaux réglementaires imposés par le ministère (SMR).

Dispositif pour les extérieurs :

Pour les judokas souhaitant intégrer le pôle espoir en qualité d'externe, les entraînements sont obligatoires le lundi, mardi, mercredi, et jeudi soir au dojo du lycée saint Exupéry et au dojo régional de Bougainville.

DISPOSITIF DU CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT :

Le centre régional d'entraînement s'adresse aux judokas ne pouvant intégrer le pôle espoir en qualité d'interne ou d'externe.

L'objectif pour le judoka souhaitant intégrer cette structure est de mettre en place un dispositif lui permettant d'élever son niveau pour accéder au pôle espoir dans une perspective future.

Le but de la structure est de former un collectif d'entraînement régulier et assidu, et de faire bénéficier aux membres qui l'intègrent d'un entraînement orienté vers la pratique compétitive et leur permettre de participer à la dynamique régionale de ce secteur.

Les conditions de maintien sont principalement liées à l'engagement, l'assiduité et au sérieux.

Pour les judokas souhaitant intégrer le Centre régional d'entraînement, les entraînements sont obligatoires les lundis et mercredis au dojo régional de Bougainville.

Renseignements pour le Pôle Espoirs Marseille :

Romain BUFFET - 07.71.44.78.58 - Mail : buffet.oste@gmail.com

Pôle Espoirs Marseille - Rentrée scolaire 2022-2023

Dossier d'inscription

Date limite de dépôt des dossiers : le 30/04/2022 avec les 2 premiers bulletins scolaire).

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal : Téléphone du candidat :

Téléphone des parents :

Mail des parents:@.....

Mail du candidat:@.....

Date de naissance : Lieu :

Catégorie de poids : Grade :

Nom et adresse du club :

Section scolaire souhaitée

Etablissement :

Classe / Section : Option : LV1 : LV2 :

Situation souhaitée : interne ½ pensionnaire Externe CREJ

Autorisation parentale : (à faire remplir obligatoirement)

Je soussigné autorise mon fils/ma fille à faire acte de candidature au Pôle Espoir de Marseille.
Signature des parents :

Autorisation du Président et du Professeur du club : (à faire remplir obligatoirement)

Je soussigné agissant en qualité de président de l'association
autorise mon sociétaire à faire acte de candidature au Pôle Espoir de Marseille.
Signature du Président du club :

Nom et prénom du professeur du club :

Email professeur du club :@..... Téléphone :

Palmarès sportif : 2 meilleures performances

| Année | Cat. Poids | Cat. d'âge | Nom du championnat | Place |
|-------|------------|------------|--------------------|-------|
| | | | | |
| | | | | |

Avis du Département (obligatoire)

Nom et prénom : Fonction : Président ou C.T.D.

Avis : Favorable Défavorable Sans avis Signature et cachet